

der des renseignements aux rédacteurs de ces journaux qui s'empresseront d'y répondre. Lorsque le Gouvernement désire obtenir de vous des renseignements, afin d'être au fait des améliorations à faire dans le but de vous venir en aide, ne soyez pas lents à démontrer vos besoins. Si l'on se souvient que l'année dernière, le Comité nommé pour s'enquérir des besoins agricoles, par la Chambre Fédérale, sur 2,000 à 3,000 circulaires qui ont été expédiées à autant de cultivateurs dans la Province de Québec, n'a reçu que quatre à cinq réponses, on serait bien tenté de croire que les cultivateurs sont satisfaits de leur condition actuelle, qu'ils vivent dans une parfaite aisance, et qu'ils n'ont rien à demander.

## RECETTES

### Maladies chez les oies

Deux maladies attaquent ordinairement les oies : Une espèce de dysentérie qu'il est facile d'arrêter, en faisant avaler à ces animaux du vin chaud dans lequel on a mis des glands doux ; 2o. le *tourgis*, provenant de la présence d'insectes dans les oreilles et la naseaux. Les oies, prises par cette maladie, ont les ailes traînantes ; elles allongent le cou, secouent la tête, refusent de manger et tournent sur elles-mêmes. Il faut d'abord saigner la bête malade, en lui perçant avec une forte épingle une veine apparente située sous la peau qui sépare les ongles.

Après cette saignée, on nettoie les parties attaquées par les insectes et on tient le cou plongé dans l'eau, à plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'elles soient parfaitement nettoyées.

Lorsque l'oie prend des indigestions dans l'engraissement, il faut lui administrer le plus tôt possible un peu de manne délayée dans de l'eau chaude, et lui laisser deux à trois jours de liberté. Lorsqu'il y a étouffement, on doit saigner afin que la chair ne devienne pas noire.

### Remède contre la brûlure de phosphore

On se brûle souvent le bout des doigts en allumant une allumette et fréquemment cette petite plaie s'envenime, elle devient presque inguérissable. Voici un moyen pour neutraliser la petite quantité de phosphore qui reste dans la brûlure : il suffit d'y appliquer de l'eau salée, ou de plonger les doigts brûlés dans de l'eau salée, et tout danger disparaîtra. — *Revue d'Economie Rurale*.



**PRIÈRE A NOS ABONNÉS DE PAYER**  
retardataires  
**AU PLUS TOT.**

Patates " Garnet Chili. "

Plusieurs de nos abonnés nous ayant témoigné le désir d'acheter des patates *Garnet Chili* pour leur semence, nous prions ceux qui en auraient à vendre de nous en informer, nous donnant en même temps le prix de vente par minot.

## ACTE DE FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de  
 J. O. CHAMBERLAND, de St. Philippe de Nèry, Comté de Kamouraska,

FAILLI.

**J**E, Soussigné, Louis Charles Bégin, de Kamouraska, ai été nommé Syndic dans cette affaire. Les Créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

LS. C. BÉGIN,  
 Syndic.

Kamouraska, ce 6 avril 1873.



## TERRITOIRES DE MANITOBA ET DU NORD OUEST

Après le 10 de Juin, prochain, les émigrants ayant obtenu leurs billets, seront transportés de Toronto à Fort Garry, Manitoba, aux taux suivants :

*De Toronto à Prince Arthur's Landing par Collingwood et Sarnia.*

Adultes, \$5; Enfant au-dessous de 12 ans, moitié prix, 150 livres de bagage personnel gratis. Bagage extra, 35 centins par 100 livres.

*De Prince Arthur's Landing à Fort Garry.*

Émigrants, \$10; Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix, 200 livres de bagage personnel gratis. Bagage extra, \$2 50 par 100 livres.

Les Émigrants pourvoient à leurs propres rations. Les provisions seront cependant fournies au prix coûtant, à Shebandowan, Fort-François, et à l'Angle Nord-Ouest au Lac des Bois.

*Les billets pour Émigrants au Fort Garry, via Prince Arthur's Landing,*

Peuvent être achetés à Toronto, aux Stations de Chemins de Fer "Northern," "Great Western" et "Grand Tronc."

Les émigrants sont priés de remarquer que la pesanture du bagage ne doit pas dépasser 200 livres pour faciliter le transport sur les Portages.

### Les Marchandises.

Après le 25 de juin prochain, seront transportées de Prince Arthur's Landing au terminus Est du chemin de Fort Garry, Angle Nord-Ouest, au taux de \$2 par 100 livres ou \$10 par tonne de 2,000 livres.

Chaque ballot doit être d'une grandeur convenable n'excédant pas 300 livres en pesanture et solidement attaché.

Les chevaux, les bœufs, les wagons et autres articles de pesanture tels que machines peuvent être envoyés au même lieu en donnant dûment avis et en faisant des arrangements spéciaux pour leur transport.

On ne permettra pas le transport des vins et des liqueurs spiritueuses sur la route de Prince Arthur's Landing.

Par ordre,

F. BRAUN,

Département des Travaux Publics,  
 Ottawa, 25 mars 1873.

Secrétaire.

## LA PROCHAINE EXPOSITION PROVINCIALE

AURA LIEU

CETTE ANNÉE A MONTREAL

Dans la semaine commençant le

15 SEPTEMBRE PROCHAIN.

De plus amples détails seront donnés plus tard.

GEORGE LECLERE.

Mars 1873.

## DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, avril, 1873.

L'ESCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 15 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE,  
 Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.